

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE INTERDÉPARTEMENTALE

Préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de restructuration du réseau électrique entre CHAINGY (45) et DAMBRON (28), emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Cœur de Beauce

OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE : En application de l'arrêté interpréfectoral du 9 avril 2026, il sera procédé à une enquête publique interdépartementale préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de construction d'une ligne électrique à 400 000 volts entre les postes de Chaingy (45) et Dambron (28), intervenant dans le cadre d'une restructuration du réseau électrique entre ces postes distants de 26 km qui inclut la dépose des deux lignes électriques à 225 000 volts n°2 et 3, emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Cœur de Beauce.

Les coordonnées du maître d'ouvrage du projet sont : RTE - Centre des Projets Réseaux Terrestres de Nantes - 6, rue Kepler – BP 4105 - 44240 La Chapelle sur Erdre.

La préfète du Loiret sera l'autorité chargée d'en coordonner l'organisation et d'en centraliser les résultats. Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Gidy (département du Loiret).

Le périmètre de cette enquête publique concerne le territoire des communes suivantes :

- département d'Eure-et-Loir : Dambron et Poupry ;
- département du Loiret : Artenay, Chaingy, Chevilly, Gidy, Huêtre, Ingré, Ormes et Sougy.

DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE : Trente-neuf jours consécutifs, du lundi 4 mai 2026 à partir de 14h30 au jeudi 11 juin 2026 jusqu'à 17h30 inclus.

LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE sera déposé, sur supports papier et numérique, dans les mairies ci-après où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

<u>Mairies</u>	<u>Jours et heures d'ouverture au public</u>
Artenay 20 Place de l'Hôtel de Ville 45410 Artenay	- lundis et mercredis : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h - mardis : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 19h00 - jeudis : 9h00 à 12h00 et 15h00 – 19h00 - vendredis : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 - uniquement le 1 ^{er} samedi du mois : 9h00 à 12h00
Chaingy 1 Place du Bourg 45380 CHAINGY	- lundis et mardis : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 17h00 - mercredis : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 - jeudis : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00 - vendredis : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00 - uniquement le 1 ^{er} samedi de chaque mois sauf en cas de jour férié : 10h00 à 12h00
Chevilly 26 rue de Paris 45520 CHEVILLY	- lundis, mercredis, jeudis et vendredis : 08h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00 - mardis : 08h30 à 12h00 - fermeture les samedis
Dambron 3 rue de la mairie 28140 DAMBRON	- lundis et jeudis : 17h00 à 18h30 - fermeture les mardis, mercredis, vendredis et samedis
Ormes 147 Rue Nationale 45140 ORMES	- lundis, mardis, mercredis et jeudis : 08h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30 - vendredis : 08h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 - samedis : 09h00 à 12h00
Sougy 304 Grande Rue 45410 SOUGY	- lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis : 09h00 à 12h00 - fermeture les samedis
Poupry 1 place de la mairie 28140 POUPRY	- mercredis : 17h00 à 18h30 - vendredis : 10h00 à 11h30 - fermeture les lundis, mardis, jeudis et samedis
Gidy Place Lucien Bourgon 45520 GIDY	- lundis, mercredis, jeudis et vendredis : 08h00 à 12h00 et 13h30 à 17h15 - mardis : 08h00 à 12h00 - fermeture les samedis
Huêtre 20 rue des Tilleuls	- mardis : 09h30 à 11h30 - jeudis : 16h30 à 18h30

45520 HUETRE	- fermeture les lundis, mercredis, vendredis et samedis
Ingré 14, place de la Mairie 45140 INGRE	- lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 - fermeture les samedis

Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie de Gidy. Un poste informatique y est mis à disposition afin de permettre au public de consulter le dossier d'enquête publique aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les informations relatives à l'enquête, et notamment le dossier d'enquête publique, comprenant notamment l'étude d'impact du projet, l'avis de l'autorité environnementale rendu le 12 février 2026 (n°2025-137) et la réponse écrite du maître d'ouvrage à cet avis, ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés, seront également consultables :

- sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret :
<https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir>
- sur le site internet des services de l'Etat en Eure-et-Loir :
<https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/en-cours>

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : Afin de recevoir les observations du public, M. Etienne LEFEBVRE, ingénieur général des Ponts et Forêts en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'ORLEANS, siègera dans les mairies des départements du Loiret et d'Eure-et-Loir ci-après, aux jours et heures suivants :

- en mairie de Gidy: le lundi 4 mai 2026 de 14h00 à 17h00,
- en mairie de Ormes : le vendredi 29 mai 2026 de 9h00 à 12h00,
- en mairie de Poupry : le mercredi 20 mai 2026 de 17h00 à 18h30,
- en mairie de Chaingy : le jeudi 11 juin 2026 de 14h30 à 17h30.

M. Patrice GRELICHE, ingénieur général de l'Ecole des Mines en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le tribunal administratif d'ORLEANS pour conduire ladite enquête publique en cas d'empêchement de M. LEFEBVRE.

En dehors des permanences susvisées du commissaire enquêteur et pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra également formuler ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête publique ouverts à cet effet, paraphés par le commissaire enquêteur et déposés dans les mairies de Dambron, Poupry, Artenay, Chaingy, Chevilly, Gidy, Huêtre, Ingré, Ormes et Sougy ;
- sur le registre dématérialisé sécurisé, accessible depuis ce QrCode à l'adresse suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/ligne-aerienne-chaingy-dambron>
- par courrier
à la mairie de Gidy (45), siège de cette enquête publique, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête publique déposé dans cette mairie ;
- par voie électronique à l'adresse de messagerie suivante : ligne-aerienne-chaingy-dambron@mail.registre-numerique.fr et seront ensuite consultables sur le registre dématérialisé.



RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : Le rapport et les conclusions seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique :

- dans chaque mairie des communes de Dambron, Poupry, Artenay, Chaingy, Chevilly, Gidy, Huêtre, Ingré, Ormes et Sougy et dans les préfectures du Loiret et d'Eure-et-Loir.;
- à la préfecture du Loiret (direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique, 181 rue de Bourgogne, 45042 ORLEANS CEDEX 1) ;
- à la préfecture d'Eure-et-Loir (bureau des procédures environnementales, place de la République, CS 80537, 28019 CHARTRES CEDEX) ;
- sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret :
<https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-closes> ;

- sur le site internet des services de l'Etat en Eure-et-Loir :
<https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees> ;

DÉCISION AU TERME DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE : La décision de déclarer l'utilité publique au titre du code de l'énergie le projet de restructuration du réseau électrique entre Chaingy (45) et Dambron (28) emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Cœur de Beauce relève de la compétence du ministre en charge de l'énergie.